



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/37

Séance publique du 2 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le deux septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 18
Présents : 17
Absents : 1
Pouvoirs : 1
Votants : 18

Date d'envoi et
d'affichage de la
convocation : 26/08/2021

Présents : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Romain RICHARD, Laetitia BORTOT, Asuman GUNEY, Samuel PITEL, Dominique VALTON, Josiane BOSCHE, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Judith LE STER SCHWARZBARD, Sylvaine ALBERT, Nathalie VOLPATO, Silvère REMIGEREAU, Michaël HERVOUET, Sophie RIDEAU,

Absents : Guillaume POIRON,

Pouvoirs : Guillaume POIRON à Denis THIBAUD

Secrétaire de séance : Asuman GUNEY

PROGRAMME ACTEE

Le programme ACTEE :

Le Programme CEE ACTEE 2 est porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Ce programme vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

ACTEE 2 apporte un financement, via des appels à manifestation d'intérêt, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. ACTEE 2 apporte également différents outils à destination des collectivités et des acteurs de la filière, avec notamment la mise à disposition d'un simulateur énergétique, un site internet informant de chaque étape des projets de rénovation ainsi qu'un centre de ressources adapté aux territoires (cahiers des charges type, fiches conseils, guides, etc.) à destination des élus et des agents territoriaux.

Le Programme permet ainsi :

- La mise en place d'outils innovants, notamment d'identification des communes pour porter l'investissement dans leur patrimoine communal, en lien avec les enjeux de rénovation énergétique à destination de l'ensemble des collectivités, lauréates ou non des AMI
- Une série d'actions (création et mise à jour d'outils, appui aux diagnostics et animation du dispositif avec le déploiement d'économes de flux) pour accompagner les projets d'efficacité énergétique, notamment en substitution de chaufferies fioul à destination des collectivités lauréates des AMI
- La création d'une cellule d'appui ouverte à toutes les collectivités dans une logique de « hotline » avec en complément mise à disposition d'outils d'aide à la décision, de communication à destination des élus
- Pour une part prépondérante, le financement de l'accompagnement et de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments publics pour les collectivités sélectionnées dans le cadre des appels à manifestation d'intérêt et des sous-programmes spécifiques
- Le renforcement le réseau des économes de flux et des conseillers en financement initié par le Programme ACTEE 1, toujours en coordination et en complémentarité avec le réseau des conseillers en énergie partagé (CEP) mis en œuvre par l'ADEME. Ce dernier point fera l'objet d'une surveillance renforcée.

Accusé de réception en préfecture
044214401655-20210902-DE-2021-37-DE
Date de télétransmission : 08/09/2021
Date de réception en préfecture : 06/09/2021

La candidature du territoire :

Le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI), en groupement avec Clisson Sèvre Maine Agglo.

Les objectifs du projet sont :

- Accompagner vis-à-vis du décret tertiaire
- Améliorer les possibilités de co-financement des projets (CEE, AAP, autres...)
- Accompagner financièrement les outils de suivi, d'études et de maîtrise d'œuvre
- Accompagner plus fortement sur la gestion des bâtiments (équipements de régulation, gestion des surchauffes, sensibilisation des acteurs)
- Accélérer la dynamique et contribuer aux objectifs des PCAET

Le territoire est lauréat de cet AMI et bénéficie d'un soutien financier de 276 600 € pour un montant de dépenses éligibles de 1 024 000 € HT, pour la période allant de la signature de la convention au 31/12/2022.

La convention avec la FNCCR :

Clisson Sèvre Maine Agglo et le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais ont signé la convention du programme ACTEE, avec la FNCCR.

La convention avec le Syndicat Mixte :

Le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais est coordinateur du groupement et porte les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de la convention du programme ACTEE.

La convention entre le syndicat mixte et la commune a pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement de la mise en œuvre du programme ACTEE sur les communes de CSMA.

La participation des collectivités au programme ACTEE est de 0,14 €/habitant maximum.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 2 abstentions :

- **DECIDE** d'adhérer au programme ACTEE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec ce programme ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à la préfecture de Loire Atlantique ;
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Pays du Vignoble ;

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,
Denis THIBAUD

Délibération transmise en Préfecture le
Notifiée le
Affichée le



Accusé de réception en préfecture
044-214401655-20210902-DE-2021-37-DE
Date de télétransmission : 06/09/2021
Date de réception préfecture : 06/09/2021